

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02253
Numéro SIREN : 833 527 799
Nom ou dénomination : 2.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 8018

N° 11084*19

Formulaire à déposer
en double exemplaire



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Indiquer la date du service

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition X

Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
 Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
 Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1), cocher la case
 Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-4-2), cocher la case
 Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

2TM

1B Rue de la Fontaine des Noyes
77130 Varennes-sur-Seine

SIRET 8 3 3 5 2 7 7 9 9 0 0 0 1 3

Mét :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Transports de marchandises de plus de 3.5T

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal
 Bénéfice imposable à 33 1/3% : Bénéfice imposable à 26.5% : Déficit :
 Bénéfice imposable à 15% : 6 363

2 Plus-values
 PV à long terme imposables à 15% : Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% :
 PV à long terme imposables à 19% : Autres PV imposables à 19% : PV à long terme imposables à 0% : PV exonérées (art. 238 quinquies) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : Jeunes entreprises innovantes : Zone franche urbaine : Pôle de compétitivité :
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies : Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies : Autres dispositifs : Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies :
 Société d'investissement immobilier cotée : Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: _____ Nom et adresse du conseil: _____

Tél: _____

Tél: _____

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: _____ Identité du déclarant: _____

N° d'agrément du CGA: _____

Date: 21/11/2022 Lieu: Varennes-sur-Seine

Qualité et nom du signataire: Gérant, TSHAMALA MBAYI Thierry

Signature: *[Signature]*

Tél: _____

21.11.2022

Désignation de l'entreprise		21M		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes-sur-Seine				
SIRET		8 3 3 5 2 7 7 9 9 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
					Exercice N clos le	
					3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	{ Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	75 420	030	29 800	45 620
	Immobilisations financières * (1)	040	9 060	042		9 060
	Total I (5)	044	84 480	048	29 800	54 680
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
{ Clients et comptes rattachés *	068	88 299	070		88 299	
{ Autres * (3)	072	28 573	074		28 573	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	23 818	086		23 818	
Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	140 690	098		140 690
	Total général (I + II)	110	225 170	112	29 800	195 370
PASSIF						
					Exercice N NET	
					1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	50 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	2 640	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131	132		
	Report à nouveau			134	(12 729)	
	Résultat de l'exercice			136	(2 710)	
	Provisions réglementées			140		
		Total I		142		37 201
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	50 618	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	19 475	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	172	88 076	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III		176		158 169	
	Total général (I + II + III)		180		195 370	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 360 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		21M		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le	
						2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *		217	218	481 585
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	4 133	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	485 718	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	870
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	234 807
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243			244	5 287
	Rémunérations du personnel *					250	191 181
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	36 499
	Dotations aux amortissements *					254	17 065
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	485 710	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	8	
Produits financiers (III)		280	19 925	Charges financières (V)		294	13 570
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	8 119	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	954
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(2 710)	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	314	(2 710)
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	314	(2 710)
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	8 119	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	5 409 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	5 409 372

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise			21M		Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS						Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	462	464	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	65 420	472	474	476	65 420		
Immobilisations financières		480	9 060	482	484	486	9 060		
TOTAL		490	74 480	492	494	496	74 480		
II		AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions : dotations aux amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
	Terrains	510	512	514	516				
Immobilisations corporelles	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
	Matériel de transport	550	12 735	552	17 065	554	556	29 800	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL		570	12 735	572	17 065	574	576	29 800	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values			
						Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		21M		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	2TM	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le :	01/01/2022	et clos le :	31/12/2022	Données en nombre de mois
			1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :			376	
Dont apprentis			657	
Dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		481 585
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1	106	481 585
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		121		870
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310		234 807
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3	152	235 677
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée			(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
				245 908
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	/	/	016
Date de cessation		/	/	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

N° de dépôt

(1) Néant

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	1	SIREN	8	3	3	5	2	7	7	9	9	
Dénomination de l'entreprise	2TM																		
Adresse (voie)	1B Rue de la Fontaine des Noyes																		
Code postal	7	7	1	3	0	Ville													Vareennes-sur-Seine
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901									NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903									NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904								

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Nb de parts ou actions																			
Adresse	N°	Voie																	
Code postal										Commune									
																		Pays	
Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Nb de parts ou actions																			
Adresse	N°	Voie																	
Code postal										Commune									
																		Pays	
Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Nb de parts ou actions																			
Adresse	N°	Voie																	
Code postal										Commune									
																		Pays	
Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Nb de parts ou actions																			
Adresse	N°	Voie																	
Code postal										Commune									
																		Pays	

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	TSHIAMALA MBAYI						Prénom(s)	Thierry					
Nom marital										% de détention	76	Nb de parts ou actions	76		
Naissance : Date	13/02/1982			N° Département	99	Commune	Kinshasa			Pays	CONGO				
Adresse : N°	1			Voie	1 Bis rue de la Fontaine										
Code postal	77130			Commune	Vareennes sur Seine			Pays	FRANCE						
Titre (2)	M	Nom patronymique	MWENI						Prénom(s)	Fidelie					
Nom marital										% de détention	24	Nb de parts ou actions	24		
Naissance : Date	05/03/1998			N° Département	99	Commune	Vareennes sur Seine			Pays	FRANCE				
Adresse : N°	1			Voie	1 Bis rue de la Fontaine										
Code postal	77130			Commune	Vareennes sur Seine			Pays	FRANCE						

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 3 3 5 2 7 7 9 9
 Dénomination de l'entreprise 2TM
 Adresse (voie) 1B Rue de la Fontaine des Neiges
 Code postal 7 7 1 3 0 Ville Varennes-sur-Seine

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

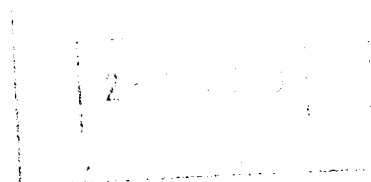
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2.T.M SAS



Au capital de cinquante mille euros (50 000 €)

Siège social : 1 B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes Sur Seine

RCS de Melun : 833 527 799

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 26 juillet, à 9 heures 30, les associés de la société SAS 2.T.M, au capital de 50 000 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation écrite du Président.

L'assemblée est présidée par M. TSHIAMALA MBAYI THIERRY, Président de la société. Les associés représentant 100% du capital étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé que le président signerait le procès-verbal de l'assemblée générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022,
- Affectation des résultats,
- La continuité de la société,
- Pouvoir à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le texte a été remis en main propre aux associés, puis tenu à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et en certifie l'exactitude.

Le Président ouvre la discussion.

Les associés échangent diverses observations et plus personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au bilan clos en date du 31 Décembre 2022.

Il approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à TSHIAMALA MBAYI THIERRY de sa gestion pour l'exercice concerné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 se soldant par un bénéfice de 6 363€ à un compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

T.M. le Président,
1018 Rue de la fontaine des noues
Monsieur TSHIAMALA MBAYI THIERRY

